



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 277-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.371

Déposée le : 23.11.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schilt (Utzig, UDC) (porte-parole)
Abplanalp (Brienzwiler, UDC)
Wandfluh (Kandergrund, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Subventions au remplacement d'anciennes installations de chauffage au bois

Selon un communiqué de presse du 8 mars 2020, le canton de Berne souhaite apporter une contribution significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et donc du réchauffement climatique. La mise à profit du potentiel existant du bois à usage énergétique constitue dès lors un facteur décisif pour la réalisation des objectifs de politique climatique et énergétique.

Plus de 20 000 petites unités de chauffage central (puissance inférieure à 50 kW) fonctionnant au bois sont exploitées dans le canton de Berne. Ensemble, elles évitent à notre atmosphère des émissions d'environ 100 000 tonnes d'équivalent CO₂. Le programme d'encouragement Energie du canton prévoit des contributions généreuses pour le remplacement de chauffages alimentés par des combustibles fossiles (mazout et gaz) par des chauffages au bois. Or, ce programme ne tient pas compte du parc existant de chauffages au bois : aucune contribution n'est prévue lorsqu'un vieux chauffage au bois polluant est remplacé par une installation moderne correspondant à l'état de la technique.

La majorité de ces vieux chauffages centraux au bois sont alimentés manuellement. En fin de vie, ils sont souvent remplacés par des installations fonctionnant aux énergies fossiles ou par des pompes à chaleur. Etendre le programme d'encouragement de manière à ce qu'il couvre également le remplacement de vieilles chaudières à bois polluantes par des installations modernes et propres ou par le raccordement à un réseau de chaleur à distance alimenté au bois apporterait une contribution importante à la réalisation des objectifs énergétiques et climatiques du canton.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif a-t-il connaissance de l'importance du parc existant de petites installations de chauffage central au bois, souvent âgées, pour la politique climatique et énergétique ?

2. Que pense-t-il du fait que les chauffages au bois contribuent de manière substantielle à réduire les besoins hivernaux en électricité, notamment dans un contexte où ces besoins sont appelés à augmenter en raison des mesures d'encouragement conséquentes visant les chauffages alimentés par des pompes à chaleur et de la forte croissance du nombre de tels chauffages ?
3. Que prévoit d'entreprendre le Conseil-exécutif pour le remplacement des vieilles chaudières à bois dans le cadre de ses mesures d'encouragement, afin de continuer à exploiter l'important potentiel climatique et énergétique des vieilles installations de chauffage central alimentées au bois ?
4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à étendre l'excellent modèle d'encouragement aux chauffages centraux alimentés au bois et à prévoir des moyens financiers cantonaux supplémentaires à cette fin ?

Destinataires

– Grand Conseil